



OFFICE DE TOURISME  
Quai Cyrano Bergerac  
1 rue des Récollets  
24100 Bergerac

Tel : 05 53 57 03 11  
Portable : 06 07 69 38 61

**Compte-rendu du comité de direction  
QUAI CYRANO  
OFFICE DE TOURISME  
BERGERAC**

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de suppléants : 10

Titulaires : 7  
Suppléants : 2  
Pouvoirs : 0  
Votants : 7

Séance du 26/06/2025

Date de convocation : 19/06/2025

**TITULAIRES PRESENTS:** Mme Laurence Rouan, Mme Sylvie Chevallier Mme Michelle Dorange, M Pascal Prévot, M Anthony Castaing, M Roland Fray,

**SUPPLEANTS PRESENTS :** M Cyril Goubie, M Jean-Claude Bonnamy, M Yann Vergnaud

**EXCUSE:** M Frédéric Delmares, M Cédric Lougrat, M Lionel Lacombe, M Julien Bourgeois, M Jean-Marc Fontaine, M Stéphane Mottier, M Joris Baudouin, M Fabien Ruet, M Jean-Luc Bousquet, M Christophe Gravier

**Secrétaire de séance :** M Jean-Claude Bonnamy

**n°2025\_05\_05**

**OBJET:**

Avis du Comité de Direction sur

**Objet de la délibération  
N°05**

Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L.133-1 à L133-10,

Vu la Loi travail, article L 1311.1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CAB du 13 décembre 2023 créant l'EPIC Quai Cyrano,

Vu la convention d'objectifs et de moyens liant la CAB à l'EPIC Quai Cyrano et notamment l'article 2 relatif à ses missions,

Vu les statuts de cet EPIC,

Vu la délibération 2024 – 02 – 11 relative au vote du règlement intérieur de l'EPIC, votée lors du comité de direction de l'EPIC le 11 avril 2024,

Il est proposé au comité de direction d'approuver l'actualisation du règlement intérieur de Quai Cyrano par la mise à jour des mentions relatives à l'article 7 : Exécution des activités professionnelles.

Les autres paragraphes et mentions du règlement intérieur restent inchangés.

Le présent règlement vient en complément des dispositions conventionnelles applicables dans la branche professionnelle des offices de tourisme (convention collective N°3175) et en rappelle certains termes.

Le présent règlement s'appliquera à l'ensemble du personnel de l'EPIC Quai Cyrano, quel que soit son statut.

Le présent règlement pourra faire l'objet de modifications éventuelles notamment en cas de révision des montants de remboursements de frais de déplacements autorisés par la Loi.

Ces modifications seront approuvées par le comité de direction le cas échéant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Document certifié conforme

Transmis en Préfecture de la Dordogne le mercredi 2 juillet 2025

**EPIC QUAI CYRANO**  
1, rue des Récollets - 24100 BERGERAC  
Tél : 05 53 57 03 11  
N° siret : 984 313 834 00019

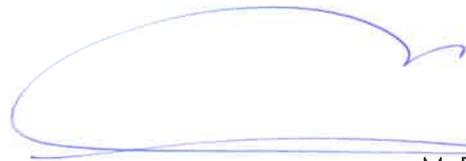
La directrice de l'EPIC  
Mme Marion CORNILLE

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.  
Bergerac,  
Le mardi 01 juillet 2025



Le Président,  
M. Pascal PREVOT